



**BRUXELLES LOGEMENT  
BRUSSEL HUISVESTING**

**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL**

# Assises de l'accessibilité 03.06.2025

**Etat des lieux sur l'accès au logement pour les  
personnes en situation de handicap à Bruxelles**

# L'accessibilité et l'adaptabilité des logements

Le Code bruxellois du Logement établit des objectifs d'accessibilité et d'adaptabilité des logements publics aux personnes porteuses de handicap.

## **SLRB**

Les objectifs :

- pour les rénovations : 5 % lgts adaptés PMR et 20 % lgts adaptables
- pour les constructions neuves : 5 % lgts PMR, 100 % lgts accessibles (RRU)

# L'accessibilité et l'adaptabilité des logements

## Chiffres 2023

Cat. de lgts	SISP (SLRB)	Fonds du Lgt	AIS 7 936 lgts
accessibles	2.416 5,96%	108 6,7%	
adaptables	407 1%	56 3,5%	
adaptés	399 1%		244 3%
PMR	332 0,8%	21 1,3%	110 1,4%
Adaptés + aide vie journalière	45		

# Bilan du PUL au 17.04.2024

## LES OBJECTIFS DU PUL POUR 2024

15.000 solutions pour les ménages en attente d'un logement social

▶ Où en sommes-nous en avril 2024?



- La construction / acquisition de nouveaux logements sociaux (Actions 1 et 2) :  
= +/- 2.000 logements réceptionnés et +/- 1.900 logements en chantier = 3.900 nouveaux logements
- La réforme de l'allocation-loyer (Action 18):  
= 12.528 ménages ont déjà bénéficié de cette allocation, dont 10.780 de manière récurrente à la fin mars 2024
- La socialisation du parc de logements publics, logements publics disponibles au tarif du logement social (Action 3) :  
= 1.000 ménages socialisés, +/- 3.000 ménages dans les conditions de la socialisation .
- Plus de 2.500 logements supplémentaires en AIS (Action 11):  
= 2.505 logements de plus en AIS entre 2019 et 2024.
- Et 25.000 logements sociaux rénovés, qui ont contribué à l'attribution de 5.650 logements sociaux à des ménages en attente d'un logement social.

# Le plan d'approche intégrée du handicap (handistreaming) 01.12.22

## 44 actions *En cours d'évaluation finale*

4

### TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

**1. LA POLITIQUE DE HANDISTREAMING À BRUXELLES**

ACTION 1: Actualiser les ordonnances relatives à l'accessibilité et au handistreaming  
 ACTION 2: Améliorer le test « Égalité des Chances »  
 ACTION 3: Adopter un référentiel sur l'accessibilité et l'inclusivité des événements  
 ACTION 4: Faciliter la communication pour les personnes en situation de handicap  
 ACTION 5: Favoriser les contacts entre les administrations bruxelloises et le Conseil bruxellois des personnes handicapées  
 ACTION 6: Créer un outil spécifique afin de lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap  
 ACTION 7: Renforcer et pérenniser le soutien au secteur associatif actif dans le handicap  
 ACTION 8: Favoriser l'implémentation du handistreaming au sein des communes bruxelloises

**2. SE LOGER**

ACTION 9: Intégrer de manière transversale le handistreaming dans les différentes missions de la SLRB  
 ACTION 10: Adopter un référentiel commun du logement adapté et adaptable en RBC  
 ACTION 11: Intégrer la prise en compte du handicap dans l'accompagnement social proposé par les SISP  
 ACTION 12: Soutenir la rénovation et l'adaptation des logements par les propriétaires en situation de handicap

**3. SE DÉPLACER**

ACTION 13: Améliorer l'accessibilité des transports en commun  
 ACTION 14: Améliorer la qualité du transport collectif de personnes en situation de handicap  
 ACTION 15: Améliorer l'offre de transport adapté aux personnes en situation de handicap  
 ACTION 16: Améliorer la mobilité piétonne et la micromobilité des personnes en situation de handicap  
 ACTION 17: Garantir l'accessibilité des bornes de recharge de véhicules électriques déployées dans l'espace public  
 ACTION 18: Faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap  
 ACTION 19: Améliorer la sécurité des usagers de la route en situation de handicap

PLAN BRUXELLOIS D'INTÉGRATION DU HANDISTREAMING DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

7

**4. LA VILLE ET SON ENVIRONNEMENT**

ACTION 20: Développer des aménagements urbains accessibles  
 ACTION 21: Former le personnel responsable de l'urbanisme à l'accessibilité  
 ACTION 22: Prôner l'événementiel en matière d'accessibilité des bâtiments publics  
 ACTION 23: Réaliser un état des lieux sur l'accessibilité des bâtiments publics  
 ACTION 24: Prendre en compte la dimension du handicap et de l'accessibilité dans les projets FEDER  
 ACTION 25: Garantir l'accessibilité et la sécurité de l'espace public pendant les chantiers  
 ACTION 26: Améliorer l'accessibilité des espaces verts aux personnes en situation de handicap  
 ACTION 27: Améliorer l'accessibilité des infrastructures sportives communales  
 ACTION 28: Améliorer l'accessibilité des corbeilles publiques  
 ACTION 29: Sensibiliser les usagers bruxellois en situation de handicap à l'utilisation de l'application 112  
 ACTION 30: Sensibiliser les services du SIAMU en contact avec les personnes en situation de handicap

**5. LA VIE EN SOCIÉTÉ**

ACTION 31: Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi  
 ACTION 32: Assurer un recrutement et un accueil inclusifs dans la fonction publique bruxelloise  
 ACTION 33: Améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des pouvoirs locaux  
 ACTION 34: Inciter les entreprises et les commerces à s'adapter aux personnes en situation de handicap  
 ACTION 35: Garantir la participation citoyenne des personnes en situation de handicap  
 ACTION 36: Assurer l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des services publics  
 ACTION 37: Intégrer la dimension du handicap dans les mesures d'appui relatives à la fiscalité bruxelloise  
 ACTION 38: Assurer l'accessibilité du bâtiment du SIAMU

**6. LA CAPITALE EUROPÉENNE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**

ACTION 39: Certifier l'accessibilité des infrastructures touristiques et des événements  
 ACTION 40: Améliorer l'accessibilité des hébergements touristiques  
 ACTION 41: Implémenter la dimension du handistreaming dans les relations internationales et le commerce extérieur

**7. LE NUMÉRIQUE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**

ACTION 42: Favoriser l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap  
 ACTION 43: Garantir l'accessibilité intégrale des sites internet et applications mobiles des organismes publics de la RBC  
 ACTION 44: Développer des projets scientifiques en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap

GLOSSAIRE



## Les actions « logement » du plan handistreaming : 9, 10, 11 et 12

The logo for SLRB (Sociétés Immobilières de Service Public) is displayed in a stylized, orange, 3D-effect font, tilted upwards to the right.

### ACTION 9 Intégrer de manière transversale le handistreaming dans les différentes missions de la SLRB

#### Objectifs

- Intégrer la dimension du handicap dans le contrat de gestion qui lie la SLRB et les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) *Réalisé*
  - Reprise dans le contrat de gestion de niveau 1 et le contrat de gestion de niveau 2 sous la formulation « Développer la mixité fonctionnelle adaptée aux besoins réels des habitants, au sein des projets de construction et de rénovation ».
  - Objectifs pour logements adaptés et adaptables repris dans le cahier spécial des charges type pour les rénovations.
- Consulter le secteur afin de faire le point sur l'offre de logement adapté et les besoins des personnes en situation de handicap / Réaliser et publier un cadastre des logements adaptés *En cours*
  - Reprises dans le projet de révision du cadastre.
- Adaptation du formulaire d'inscription pour candidats locataires *Réalisé*
  - Le nouveau formulaire est prévu pour le début 2024

## Les actions « logement » du plan handistreaming : 9, 10, 11 et 12

Bxl Lgt

### **ACTION 10 Adopter un référentiel commun du logement adapté et adaptable en RBC**

En Région de Bruxelles-capitale, il n'existe pas encore de référentiel officiel pour la conception de logements adaptés ou de logements adaptables, permettant à tous les concepteurs d'utiliser les mêmes normes.

Un marché public a été passé avec un consortium d'associations qui représentent les personnes en situation de handicap, pour construire, en partenariat avec les acteurs régionaux du logement (Bruxelles Logement, SLRB, Citydev, Fonds du Logement...) un référentiel de critères pour déclarer un logement adaptable ou adapté et auquel reverrait le règlement régional d'urbanisme.

#### **Objectifs**

- Développer des critères communs en termes de logement adaptable et adapté pour tous les logements de la Région *Réalisé*
- Le diffuser parmi les concepteurs de logement *En cours*

## Les actions « logement » du plan handistreaming : 9, 10, 11 et 12

The logo for SLRB (Service de Logement et de Réhabilitation de Bruxelles) is displayed in a stylized, orange, 3D-effect font, tilted upwards to the right.

### **ACTION 11 Intégrer la prise en compte du handicap dans l'accompagnement**

#### **Objectifs**

- Sensibiliser les assistants sociaux détachés par la SASLS (Service d'accompagnement social aux locataires sociaux) à la question du handicap au sein des SISP *En cours*
- Désigner un référent handistreaming au sein de chaque SISP social proposé par les SISP *Réalisé*

## Les actions « logement » du plan handistreaming : 9, 10, 11 et 12

**URBAN**

### **ACTION 12 Soutenir la rénovation et l'adaptation des logements par les propriétaires en situation de handicap**

#### **Objectifs**

- Proposer des primes spécifiques pour l'aménagement des bâtiments pour les propriétaires en situation de handicap
- Former les agents de l'asbl Homegrade aux primes octroyées aux personnes en situation de handicap dans cadre du programme Renolution
- Réaliser une fiche de promotion des aides spécifiques pour les personnes en situation de handicap dans le cadre du programme Renolution
- Renouveler ou mettre en place des partenariats en vue de fournir du conseil en aménagement de domicile aux candidats à la prime accessibilité du Programme Renolution

## L'action 10 plus en détails

### Objectif de la mission

L'objectif est d'harmoniser les critères du logement **adapté** et **adaptable** à Bruxelles.

Pour cela, AccessAndGo-ABP a été chargé de créer deux référentiels, chacun accompagné d'une **check-list de vérification**, en collaboration avec :

- Les opérateurs publics : **SLRB, CityDev, Fonds du Logement**
- Des experts en accessibilité : **AccessAndGo-ABP, Atingo, Plain-pied**
- Des **utilisateurs** de logements adaptés (personnes en fauteuil roulant)

# L'action 10 plus en détails

## Méthodologie

Différents types de réunions ont été organisés :

- Individuelles avec chaque acteur du logement
- Avec les utilisateurs pour identifier leurs besoins
- Collectives pour comparer les pratiques et chercher un consensus
- De validation des critères auprès des utilisateurs

## Limites

- Aucun quota de logements adaptés/adaptables n'a été défini.
- Les critères visent à **uniformiser** les pratiques existantes entre les trois opérateurs publics.
- En rénovation, **tous les critères peuvent ne pas être atteints**, mais les opérateurs doivent s'en approcher au maximum.

## L'action 10 plus en détails

### Outils développés

Les référentiels comprennent trois outils pour chaque type de logement :

- 1. Fiches de critères** par pièce/élément avec normes et schémas.
- 2. Check-lists de vérification** pour chaque pièce, y compris les parties communes en immeuble collectif.
- 3. Grille d'analyse** permettant de synthétiser l'audit final du logement.

# L'action 10 plus en détails

Fiche critères 6 FC6 - Le séjour
Les critères
<ul style="list-style-type: none"> <li>La porte du séjour doit répondre aux critères d'une porte intérieure.</li> <li>Au moins un côté de la table de la salle à manger doit être desservi par une aire de rotation réservée.</li> <li>Une aire de rotation de 150 cm réservée doit être présente en dehors du mobilier tant du côté repas que séjour.</li> <li>Au moins une fenêtre de la pièce est accessible par une zone d'accès de 90 cm. Le vitrage est placé de façon à permettre à une personne en fauteuil roulant de voir dehors. Idéalement, celui-ci commence à maximum 80 cm du sol si cela est techniquement possible.</li> </ul>
Exemple de configuration en version adaptée

Le séjour				Fiche critères n°6
A vérifier	Réponse		Attendu	
<b>1. La porte menant au séjour</b>				
Quelle est la largeur de libre passage de la porte menant à cette pièce ?	Min 85 cm	< 85 cm	LP 85 cm FP 93 cm Baie 100 cm	
Le passage se fait-il de plain-pied ?	OUI	NON	OUI – En cas de rail au sol, celui-ci doit être encastré (rail PMR)	
Y a-t-il une aire de rotation de 150 cm qui dessert la porte de part et d'autre ?	OUI	NON	OUI - L'aire de rotation de 150 cm doit se mesurer en dehors du débattement de la porte.	
Le centre de la poignée est-il à au moins 50 cm d'un angle rentrant et ce de chaque côté ?	Min 50 cm	< à 50 cm	Min 50 cm	
La feuille de porte est-elle placée de façon à avoir de part et d'autre un dépassement de mur inférieur à 25 cm ?	OUI	NON	OUI	
	/5	/5	<b>Conformité de la porte</b>	<b>CONFORME</b> <b>NON</b> <b>CONFORME</b>

# L'action 10 plus en détails

## La grille de résultats

### Partie IV Grille de résultats

Identification du logement : Adresse exacte

Date de l'audit :

Les communs			
<i>Pièces</i>	<i>Conforme ou Sans Objet</i>	<i>Non conforme</i>	<i>Manquements observés</i>
Entrée de l'immeuble			
Les couloirs			
Les portes dans la circulation			
Ascenseur éventuel			
Boîte aux lettres			
Le logement			
<i>Pièces</i>	<i>Conforme ou Sans Objet</i>	<i>Non conforme</i>	<i>Manquements observés</i>
Entrée du logement			
Circulation dans le logement			
Le hall d'entrée			
Le débarras			
Les équipements du logement			
La cuisine			
La/les chambre(s)			
La salle de bain			
Accès à l'espace extérieur			
Portes du logement et des locaux associés au logement			

